



Co-financé par l'Union européenne



Mis en oeuvre par



Projet de Renforcement de la Résilience et de la Cohabitation Pacifique au Tchad - PRCPT

PARTENARIAT ACHDR GIZ

Rapport narratif final

Formation des enseignants et maîtres communautaires dans les provinces de deux Mayo Kebbi (Est et Ouest), Hadjer Lamis et Chari Baguirmi/Projet PRCPT



Formateur Francophone



Vue des apprenants



Formateur Arabophone

Mars 2020

Sommaire

<u>Titres</u>	<u>Pages</u>
I. Contexte et justification de la prestation.....	3
II. Objectifs de la prestation.....	4
III. Résultats attendus de la prestation.....	4
IV. Déroulement de la prestation.....	4
V. Méthodologie et outils utilisés au cours de la prestation.....	8
VI. Résultats obtenus de la prestation.....	9
VII. Enseignements tirés de la prestation.....	10
VIII. Difficultés rencontrées au cours de la prestation.....	11
IX. Conclusions et recommandations.....	11
X. Annexes (Liste des apprenants par localité).....	11

I. Contexte et justification de la mission

Le Projet de Renforcement de la Résilience et de la Cohabitation Pacifique au Tchad (PRCPT) qui est mis en œuvre par la GIZ sur financement de l'Union Européenne et le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération économique et du développement a pour objectif général d'augmenter la résilience et améliorer les opportunités économiques au Tchad afin de réduire les facteurs de déstabilisation transfrontalière.

Pour atteindre cet objectif, une approche participative et intégrée a été mise en place, concentrée sur cinq domaines d'intervention :

1. *Le renforcement de la gouvernance locale et du réseautage ;*
2. *L'amélioration de la situation socio-économique des populations locales et des réfugiés/retournés pour une meilleure résilience ;*
3. *La réhabilitation des infrastructures et initiatives HIMO ;*
4. *La promotion des initiatives de paix en faveur du dialogue ;*
5. *Le renforcement des capacités en gestion des risques et des catastrophes dans la région de Sila.*

Le projet intervient dans une quarantaine de cantons répartis sur 6 régions cibles : **Hadjer-Lamis, Chari Baguirmi, Sila, Salamat, Mayo Kebbi-Est et Mayo Kebbi-Ouest**. Des mesures pilotes ont lieu dans les régions du Nord (Ennedi Ouest et Borkou). Le Projet a une durée de 44 mois à compter de mai 2016. Il s'achève en décembre 2019.

A travers la **composante 2, Emploi et amélioration de la situation économique**, le projet cherche à appuyer la formation continue des enseignants des écoles et maîtres communautaires dans les zones d'intervention afin d'améliorer l'accès des populations à des services sociaux de qualité.

Les formations que le projet s'est proposé de soutenir s'orientent sur les modules de formations déjà existants du Ministère de l'Education Nationale et de Promotion Civique. Ces formations se justifient par le fait que dans un contexte où les systèmes d'éducation subissent des changements profonds et perpétuels, la formation initiale s'avère insuffisante si elle n'est pas complétée par une formation continue.

C'est de ce contexte que la Coordination du PRCPT qui accompagne le Gouvernement de la République du Tchad dans son effort d'amélioration de l'organisation et le fonctionnement du système éducatif tchadien a jugé opportun en plus des actions de réhabilitation et construction des salles de classes, de procéder au renforcement des capacités techniques et organisationnelles des enseignants et maîtres communautaires dans ses zones d'intervention.

L'ACHDR a été retenue à la suite d'un processus compétitif pour assurer la formation des enseignants et maîtres communautaires dans quatre provinces notamment les deux Mayo Kebbi (Est et Ouest), le Hadjer Lamis et le Chari Baguirmi.

Le présent rapport est rédigé par l'équipe de l'ACHDR en vue de présenter les résultats définitifs des formations organisées dans les provinces ci-dessus nommées.

Après avoir rappelé les objectifs poursuivis et les résultats attendus de la mission, le rapport s'appesantira sur le déroulement des sessions de formations et présentera les résultats obtenus tout en accordant une

attention particulière aux leçons apprises, les difficultés de parcours et les conclusions ainsi que les recommandations pour la suite de la prestation.

II. Objectifs de la prestation

Conformément à l'esprit des termes de référence, il s'agira pour l'ONG ACHDR à travers cette prestation de renforcer les capacités pratiques et les connaissances nécessaires des enseignants et maîtres communautaires en cours d'emploi dans les zones du projet.

Plus spécifiquement, il sera question de développer les :

- ✓ Compétences professionnelles de base à l'enseignement/apprentissage en classe ;
- ✓ Compétences professionnelles relatives à la déontologie à l'école ;
- ✓ Compétences professionnelles liées à la langue et communication sociale dans le milieu.

4

III. Résultats attendus de la prestation

Aux termes de cette prestation, le commanditaire s'attend à ce que :

- ⇒ Les contenus des matières fondamentales (langue, mathématiques et sciences) soient maîtrisés ;
- ⇒ La pédagogie centrée sur l'élève (pédagogie active et participative) soit mise en œuvre ;
- ⇒ Les savoirs/connaissances soient adaptés en fonction des programmes, du niveau et l'âge des enfants ;
- ⇒ Les classes soient bien organisées ;
- ⇒ L'enseignement/apprentissage, les innovations pédagogiques (la santé, la culture de la paix, l'éducation à l'environnement) soient intégrées dans les activités ;
- ⇒ Les apprentissages des élèves soient évalués ;
- ⇒ Les dispositifs des textes légaux en éducation soient appliqués.

IV. Déroulement de la prestation

Le contrat a été signé entre les deux parties le 06 novembre 2019. Les missions de formations sur le terrain ont commencé effectivement par la province de Hadjer Lamis le 17 février 2019 et se sont poursuivies dans les autres provinces notamment les deux Mayo Kebbi et le Chari Baguirmi. Elles étaient prévues pour un délai de trois mois et devaient couvrir trois modules de formation à raison d'un module par mois.

L'équipe de l'ACHDR a eu à exploiter les documents mis à sa disposition par la coordination du Projet et s'est accordée avec cette dernière sur la méthode et les outils qu'elle entendait utiliser avant de commencer les formations sur les dix localités pré-identifiées dans quatre provinces.

Les périodes de formations par localité durant les trois mois de prestation sont définies dans les tableaux ci-dessous.

Trois modules ont été développés par les Experts formateurs de l'ACHDR durant cette période de prestation. Le module sur la **Pédagogie Générale et la Psychologie** a été abordé au premier mois, celui portant sur la **Didactique des Disciplines** a été abordé durant le second mois et le module sur l'organisation de la classe, la déontologie et l'administration scolaire a été animé entre les mois de janvier et février 2020.

Pour toutes les sessions, deux jours de formations ont été consacrés par module dans les différentes localités bénéficiaires.

Les cours de **Pédagogie générale** abordés dans le **module 1** avaient pour objectifs de permettre aux formateurs d'amener les élèves-maîtres à :

- ✓ Acquérir les concepts essentiels de la pédagogie générale ;
- ✓ Maîtriser les méthodes, les techniques et les procédés d'enseignement/apprentissage ;
- ✓ Transmettre aux élèves-maîtres les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être ;
- ✓ Intégrer les innovations pédagogiques dans le processus d'enseignement/apprentissage.

5

Les enseignements de **Psychologie** avaient pour objet de familiariser les élève-maîtres avec les notions relatives à la connaissance de l'enfant et les conditions facilitant l'apprentissage qui leur permettront de résoudre un certain nombre de problèmes pratiques dans leur classe et d'adapter leur enseignement.

L'enseignement de la psychologie avait pour finalité de permettre à l'élève-maître de :

- ✓ Acquérir les concepts essentiels en psychologie de l'enfant ;
- ✓ Distinguer les différentes étapes du développement de l'enfant ;
- ✓ Décrire le processus de développement de l'intelligence selon l'âge ;
- ✓ Établir les relations entre le développement de l'enfant et les apprentissages ;
- ✓ Organiser sa classe ;
- ✓ Créer les conditions facilitant l'apprentissage ;
- ✓ Résoudre des situations-problèmes d'ordre psychologique en relation avec la vie scolaire.

Le module 2 portant sur **la Didactique des disciplines** était conçu pour être utilisé individuellement ou collectivement par un groupe de formateurs. A cet effet, il clarifie les concepts clés liés à la didactique des disciplines, aux contenus et aux démarches spécifiques à chaque discipline. Il est structuré en **10 unités**. A la fin de chaque unité, il a été prévu des fiches de préparation de leçons servant d'exemple. Il était conçu et enseigné afin de permettre aux formateurs de fournir aux élèves-maîtres les informations didactiques nécessaires à l'enseignement des disciplines à l'école primaire.

De manière spécifique ce module visait à :

- ✓ Guider le formateur des élèves-maîtres dans l'exploitation du plan de formation ;
- ✓ Expliquer les concepts clés liés à la didactique des disciplines ;
- ✓ Indiquer les démarches pédagogiques à suivre dans le processus d'enseignement/apprentissage.

Le module a été articulé autour des thèmes ci-après :

- ⇒ Clarification des concepts liés à la didactique des disciplines ;
- ⇒ Didactique des langues d'enseignement (Français/Arabe) ;
- ⇒ Didactique des mathématiques ;
- ⇒ Didactique des sciences, technologie et artisanat ;

- ⇒ Didactique des sciences appliquées (agriculture et élevage) ;
- ⇒ Didactique des sciences humaines (histoire et géographie) ;
- ⇒ Didactique de l'enseignement ménager, de la puériculture et la couture ;
- ⇒ Didactique de l'éducation artistique (récitation, chant, dessin ...) ;
- ⇒ Didactique de l'éducation civique et morale ;
- ⇒ Didactique de l'éducation physique et sportive.

Le module 3 relatif à l'**organisation de la classe, la déontologie et l'administration scolaire** avait pour objectif d'étudier des situations susceptibles de développer chez les élèves maîtres des aptitudes et des attitudes permettant de créer un environnement favorable aux activités scolaires.

Ce module comprenait deux parties :

- (i) *Les techniques d'organisation de la classe ;*
- (ii) *La déontologie/administration scolaire.*

La première partie du module s'articulait autour de cinq (5) unités d'apprentissage qui sont les suivantes :

- ✓ L'école et son implantation ;
- ✓ La gestion des classes ;
- ✓ La préparation de la classe ;
- ✓ La formulation des objectifs pédagogiques ;
- ✓ L'évaluation des apprentissages.

L'enseignement de l'**organisation de la classe** avait pour objectif de permettre à l'élève-maître de :

- Organiser sa classe dans l'espace et dans le temps, en fonction des différentes situations ;
- Planifier les activités pédagogiques en tenant compte des ressources disponibles à l'école et dans son environnement et de la taille de la classe ;
- Préparer des séquences d'enseignement/apprentissage ;
- Gérer sa classe en fonction des différentes situations ;
- Évaluer les séquences d'enseignement/apprentissage de façon rationnelle.

La deuxième partie du module a traité deux (2) unités d'apprentissage :

- ✓ La déontologie ;
- ✓ L'administration scolaire.

L'enseignement de la **déontologie et de l'administration scolaire** a pour finalité de permettre à l'élève maître de :

- Respecter les règles de la déontologie de la profession enseignante ;
- Connaître l'organisation du Ministère de l'Education Nationale (MEN) ;
- Connaître les textes officiels régissant la carrière du fonctionnaire ;
- Connaître les textes officiels régissant la carrière de l'enseignant ;
- Rédiger les documents administratifs de l'école.

Les détails sur les périodes de formation par localité appartenant aux différentes provinces planifiées sont précisés sur les tableaux suivants.

Tableau n° 1 : Calendrier de formation Lot 1 (Mayo Kebbi Est et Mayo Kebbi Ouest)

Mois 1 : Novembre 2019		
Module : Pédagogie générale et psychologie		
Période	Province	Lieu de formation
19 au 20/11/2019	Mayo Kebbi Est	Bongor
22 au 23/11/2019		Fianga
22 au 23/11/2019		Gounou-Gaya
25 au 26/11/2019	Mayo Kebbi Ouest	Pala
28 au 29/11/2019		Léré

Tableau n°2 : Calendrier de formation Lot 2 (Hadjer Lamis et Chari Baguirmi)

Mois 1 : Novembre 2019		
Module : Pédagogie générale et psychologie		
Période	Province	Lieu de formation
18 au 19/11/2019	Hadjer Lamis	Karal
20 au 21/11/2019		Mani
10 au 11/12/2019		Massakory
02 au 03/12/2019	Chari Baguirmi	Massenya

Tableau n° 3 : Calendrier de formation Lot 1 (Mayo Kebbi Est et Mayo Kebbi Ouest)

Mois 2 : Décembre 2019		
Module : Didactique des disciplines		
Période	Province	Lieu de formation
09 au 10/12/2019	Mayo Kebbi Est	Bongor
13 au 14/12/2019		Fianga
13 au 14/12/2019		Gounou-Gaya
16 au 17/12/2019	Mayo Kebbi Ouest	Léré
18 au 19/12/2019		Pala

Tableau n° 4 : Calendrier de formation Lot 2 (Hadjer Lamis et Chari Baguirmi)

Mois 2 : Décembre 2019 et Février 2020		
Module : Didactique des disciplines		
Période	Province	Lieu de formation
14 au 15/12/2019	Hadjer Lamis	Karal
16 au 17/12/2019		Mani
11-12/02/2020		Massakory
04 au 07/02/2020	Chari Baguirmi	Massenya

Tableau n° 5 : Calendrier de formation Lot 1 (Mayo Kebbi Est et Mayo Kebbi Ouest)

Mois 3 : Janvier 2020		
Module : Organisation de la classe, la déontologie et l'administration scolaire		
Période	Province	Lieu de formation
21-22/01/2020	Mayo Kebbi Est	Bongor
24-25/01/2020		Fianga
24-25/01/2020		Gounou-Gaya
27-28/01/2020	Mayo Kebbi Ouest	Léré
30-31/01/2020		Pala

Tableau n° 6 : Calendrier de formation Lot 2 (Hadjer Lamis et Chari Baguirmi)

Mois 3 : Février 2020		
Module : Organisation de la classe, la déontologie et l'administration scolaire		
Période	Province	Lieu de formation
15-16/02/2020	Hadjer Lamis	Karal
17-18/02/2020		Mani
27-29/02/2020		Massakory
20-23/02/2020	Chari Baguirmi	Massenya

V. Méthodologie et outils utilisés pour la prestation

Les Experts de l'ACHDR ont utilisé l'approche participative pour la conduite des formations par ce que cette dernière a l'avantage d'impliquer toutes les parties prenantes dans les discussions et contribue au renforcement de l'apprentissage mutuel à travers l'excitation des apprenants à participer activement au développement de chaque étape de la formation.

En d'autres termes, l'approche participative encourage la promotion d'une relation privilégiée entre les formateurs et les apprenants. Cette relation de complémentarité est source de motivation par ce qu'elle permet aux apprenants de mettre en exergue leurs expériences, connaissances et pratiques en matière d'enseignement des élèves et ceci, constitue une bonne base pour mieux articuler pratiquement les enseignements.

Deux temps forts ont caractérisé toutes les sessions de formations : la cérémonie protocolaire d'ouverture solennelle et le développement des contenus des modules.

Les lancements solennels de formations dans toutes les localités ont été officiés par les autorités administratives accompagnées de leurs proches collaborateurs dans le secteur de l'activité (pour le cas d'espèce, les Délégués ou Inspecteurs de l'Education Nationale).

Les modules de formations ont été déroulés à travers les exposés en plénière et les travaux des groupes faisant l'objet des restitutions, discussions et validations en plénière.

Les modules de formations utilisés par les Experts de l'ACHDR ont été conçus sur la base des documents de formations des Ecoles Normales des Instituteurs (ENI) validés par le Ministère de l'Education Nationale en 2012.

VI. Résultats obtenus des différentes sessions de formations

D'après les données issues du tableau et les graphiques ci-dessous qui présentent les résultats des formations sur la période de la prestation, il apparaît que durant les mois, les experts de l'ACHDR ont eu à former 572 enseignants et maîtres communautaires sur 575 prévus pour les quatre provinces soit un taux de couverture de 99%.

L'on a constaté une légère diminution du nombre des apprenants en fonction des mois. Durant le mois 1, 100% des apprenants prévus ont été formés. Au cours du deuxième et troisième mois, ce sont 99% des apprenants qui ont participé aux différentes sessions des formations planifiées dans les dix (10) localités présélectionnées par le projet. Il s'agit des localités de Bongor, Fianga et Gounou-Gaya (Mayo Kebbi Est) ; Pala et Léré (Mayo Kebbi Ouest) ; Karal, Mani et Massakory (Hadjer Lamis) et Massenya (Chari Baguirmi).

La diminution des effectifs au cours du deuxième et troisième mois s'expliquerait par le départ volontaire de certains apprenants admis à l'école normale des instituteurs et des cas des maladies.

Par ailleurs, il convient de noter aussi que des auditeurs libres ont été enregistrés dans certaines provinces telles que Mayo Kebbi Est (plus de 5 personnes à Bongor), Mayo Kebbi Ouest (plus de 10 personnes entre Pala et Léré) et Hadjer Lamis (plus de 3 personnes à Karal). L'importance accordée à ces formations expliquent l'engouement de ces auditeurs qui ont dans bien de cas bénéficié des soutiens des responsables de l'inspection de l'éducation dans les zones concernées.

Sur les 572 personnes formées en trois mois, les femmes représentent 24% et les enseignants/maîtres communautaires arabophones sont estimés à 7%. La proportion des femmes et des arabophones formés n'a pas changé durant les trois mois de formations.

Conformément aux données du tableau ci-dessous, 100% (180/180) des bénéficiaires ont été formés dans les provinces du Mayo Kebbi Est et Ouest contrairement aux provinces de Hadjer Lamis (98% soit 142 formés sur 145 prévus) et du Chari Baguirmi (98% également soit 69 formés sur 70 prévus soit 98%).

De façon désagrégée, il y a en moyenne 167 francophones sur 180 enseignants formés dans la Province du Mayo Kebbi Est soit 93%, 173 sur 180 soit dans le Mayo Kebbi Ouest soit 96%, 124 sur 142 dans le Hadjer Lamis soit 87% et 64 sur 69 soit dans le Chari Baguirmi soit 93%.

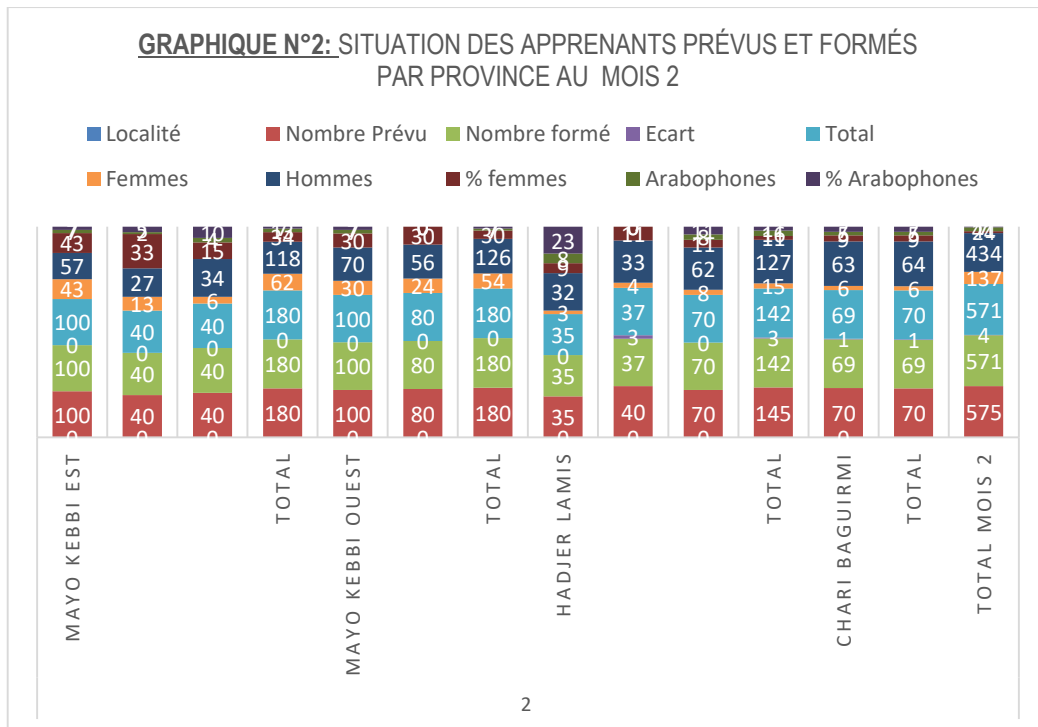
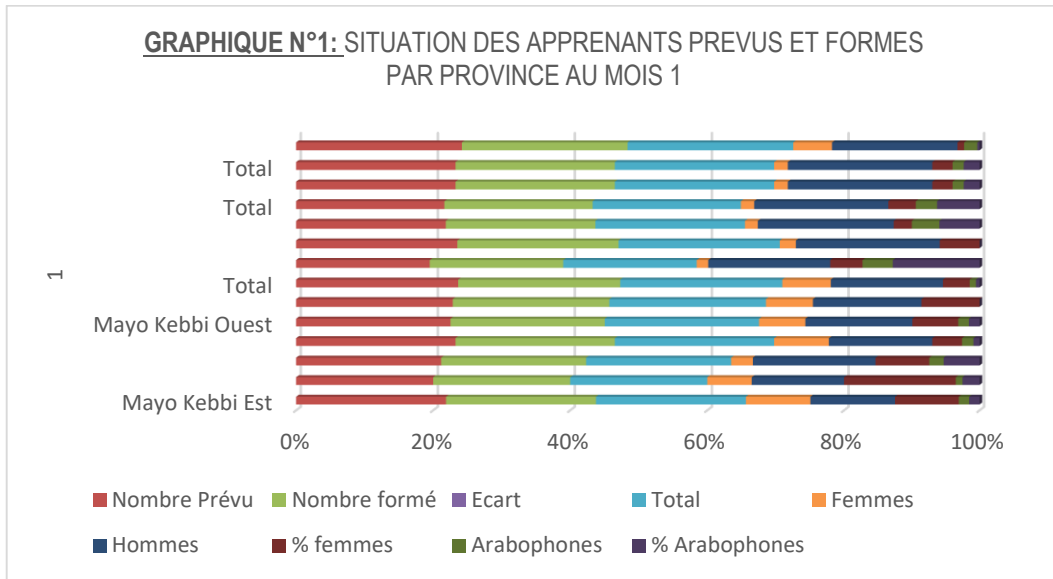
Les considérations socioculturelles et éducatives expliqueraient la faible proportion des enseignants arabophones dans les quatre provinces sillonnées par les Experts formateurs de l'ACHDR.

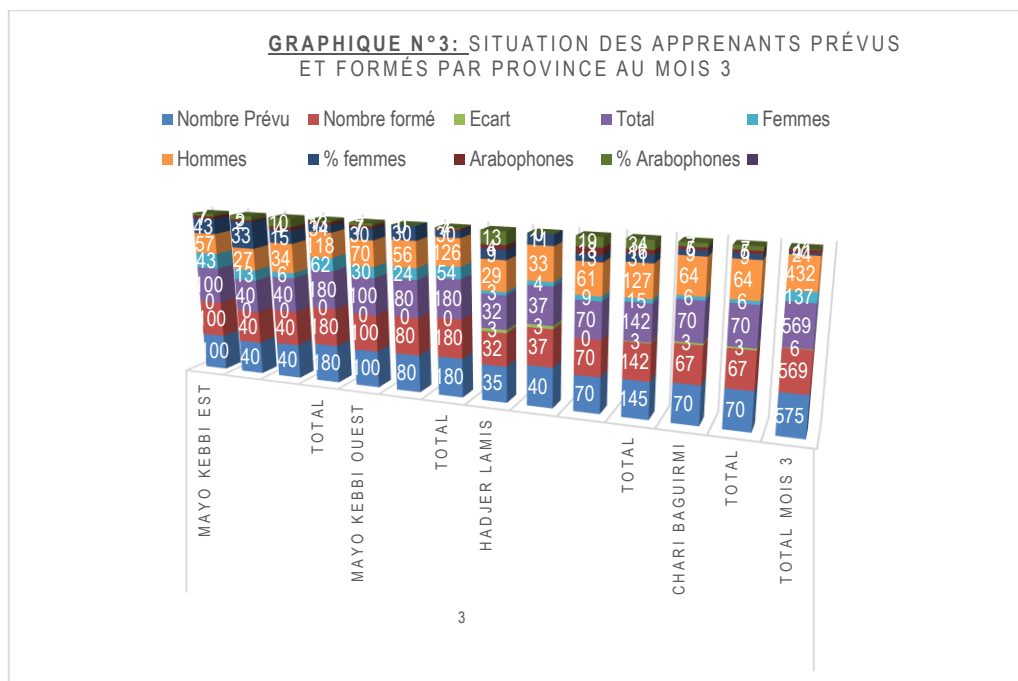
S'agissant des données issues de l'évaluation organisée à la fin de la prestation dans les différentes localités par les Experts de l'ACHDR, il apparaît que la participation des apprenants aux débats en groupe comme en plénière a été très bonne et bien appréciée tant par l'équipe de l'ACHDR que par le personnel du PRCPT. Ce sont environ 97% des apprenants qui ont apprécié le contenu des modules et la méthodologie utilisée par les Experts de l'ACHDR pour conduire les sessions de formations.

Tableau n°1 : Statistiques sur la situation des enseignants et maîtres communautaires formés par province

Mois	Provinces	Localité	Nombre Prévu	Nombre formé	Ecart	Répartition des formés						
						Total	Femmes	Hommes	% femmes	Arabophones	% Arabophones	
1	Mayo Kebbi Est	Bongor	100	100	0	100	43	57	43	7	7	
		Fianga	40	40	0	40	13	27	33	2	5	
		Gounou-Gaya	40	40	0	40	6	34	15	4	10	
	Total			180	180	0	180	62	118	34	13	7
	Mayo Kebbi Ouest	Pala	100	100	0	100	30	70	30	7	7	
		Léré	80	80	0	80	24	56	30	0	0	
	Total			180	180	0	180	54	126	30	7	4
	Hadjer Lamis	Karal	35	35	0	35	3	32	9	8	23	
		Mani	40	40	0	40	4	36	10	0	0	
		Massakory	70	70	0	70	6	64	9	13	19	
Total			145	145	0	145	13	132	27	21	42	
Chari Baguirmi	Massenya	70	70	0	70	6	64	9	5	7		
Total			70	70	0	70	6	64	9	5	7	
Total mois 1			575	575	0	575	135	440	23	46	8	
Mois	Provinces	Localité	Nombre Prévu	Nombre formé	Ecart	Total	Femmes	Hommes	% femmes	Arabophones	% Arabophones	
2	Mayo Kebbi Est	Bongor	100	100	0	100	43	57	43	7	7	
		Fianga	40	40	0	40	13	27	33	2	5	
		Gounou-Gaya	40	40	0	40	6	34	15	4	10	
	Total			180	180	0	180	62	118	34	13	7
	Mayo Kebbi Ouest	Pala	100	100	0	100	30	70	30	7	7	
		Léré	80	80	0	80	24	56	30	0	0	
	Total			180	180	0	180	54	126	30	7	7
	Hadjer Lamis	Karal	35	35	0	35	3	32	9	8	23	
		Mani	40	37	3	37	4	33	11	0	0	
		Massakory	70	70	0	70	8	62	11	8	11	
Total			145	142	3	142	15	127	11	16	11	
Chari Baguirmi	Massenya	70	69	1	69	6	63	9	5	7		
Total			70	69	1	70	6	64	9	5	7	
Total mois 2			575	571	4	571	137	434	24	41	7	
Mois	Provinces	Localité	Nombre Prévu	Nombre formé	Ecart	Total	Femmes	Hommes	% femmes	Arabophones	% Arabophones	
3	Mayo Kebbi Est	Bongor	100	100	0	100	43	57	43	7	7	
		Fianga	40	40	0	40	13	27	33	2	5	
		Gounou-Gaya	40	40	0	40	6	34	15	4	10	
	Total			180	180	0	180	62	118	34	13	7
	Mayo Kebbi Ouest	Pala	100	100	0	100	30	70	30	7	7	
		Léré	80	80	0	80	24	56	30	0	0	
Total			180	180	0	180	54	126	30	7	4	

Hadjer Lamis	Karal	35	32	3	32	3	29	9	4	13
	Mani	40	37	3	37	4	33	11	0	0
	Massakory	70	70	0	70	9	61	13	13	19
Total		145	142	3	142	15	127	31	16	34
Chari Baguirmi	Massenya	70	67	3	70	6	64	9	5	7
Total		70	67	3	70	6	64	9	5	7
Total mois 3		575	569	6	569	137	432	24	41	7
Moyenne Générale		575	572	3	572	136	436	24	43	7





VII. Enseignements tirés de la prestation

L'équipe de l'ACHDR a constaté que la question de renforcement des capacités opérationnelles des enseignants est très bien appréciée tant par les autorités locales que les bénéficiaires. Ce constat positif est dû au fait que :

- ⇒ Il y a une insuffisance des enseignants arabophones et surtout des maitresses ;
- ⇒ Le niveau de la formation initiale des apprenants est hétérogène et ceci pose un véritable problème d'adaptation et de compréhension des contenus des modules par les apprenants ;
- ⇒ Le nombre croissant des élèves exige des enseignants des nouvelles compétences, attitudes et aptitudes ;
- ⇒ L'Etat déploie de moins en moins des nouveaux enseignants qualifiés dans les circonscriptions ciblées et par conséquent, une telle action est la bienvenue ;
- ⇒ Les parents d'élèves se préoccupent de plus en plus de la qualité de l'encadrement de leurs progénitures etc.

Cette appréciation positive de l'action initiée par le projet ne doit pas occulter certaines faiblesses dans le processus de sélection des apprenants. L'équipe de l'ACHDR a constaté qu'il n'y a pas assez de rigueur dans le ciblage de certains apprenants.

Cette lacune peut compromettre les efforts du projet en matière d'amélioration du système éducatif par ce que certains bénéficiaires de la formation ne sont pas des praticiens dans le domaine ou faiblement impliqués ou encore des personnes qui sont davantage motivées par la prise en charge monétaire (per diem) que l'apprentissage.

VIII. Difficultés rencontrées au cours de la prestation

Les difficultés rencontrées dans le cadre de cette prestation sont essentiellement liées au temps imparti pour ce travail (2 jours jugés très court par les apprenants) et l'organisation pratique de certaines missions sur le terrain.

L'équipe de l'ACHDR a su s'adapter à ces contraintes et c'est ce qui a permis de générer ces résultats encourageant de la prestation.

IX. Conclusions et recommandations

Comme relevé dans le rapport intermédiaire, partout là où les Experts de l'ACHDR sont passés, ils ont remarqué que l'idée de la coordination du projet à former les enseignants et maitres communautaires a été très bien appréciée tant par les autorités locales que les bénéficiaires.

Il va falloir que ces formations qui contribuent à renforcer considérablement les capacités d'action des bénéficiaires soient poursuivies pour que l'on mesure leur impact positif sur l'amélioration du système éducatif des zones bénéficiaires.

Si d'aventure l'action venait à être reconduite, il y a nécessité de :

1. De reconsidérer en hausse les durées consacrées aux sessions de formation par localité pour faciliter l'appropriation des contenus des modules par les apprenants ;
2. De s'impliquer au processus de ciblage de bénéficiaires pour éviter un investissement peu pérenne tout en consacrant plus d'attention aux jeunes et aux femmes engagés et motivés ;
3. Responsabiliser les services concernés de l'Etat dans la valorisation et le suivi des apprenants ;
4. De consacrer plus de temps pour le suivi et l'évaluation de l'impact de cet appui.

X. Annexes

Annexe 1 : Liste des apprenants par localité

PROVINCE DE : HADJAR-LAMIS
KARAL

N°	NOMS ET PRENOMS
1	TCHANGDOUM KOIFOULLAH
2	ALI HISSEIN SOSSAL
3	FACHIR NEYO HADIS
4	NODJI-ASS HERVE
5	HAROUN MALLOUM NANG-ADOUM
6	ALLAFI OULGAI ADOUARD
7	TCHINDEBE AIME
8	HAOUA MAHAMAT
9	ASSOURA ABADAM
10	HASSABALLAH SALEH
11	HISSEIN HAROUN IDRIS
12	DENGZA JACOB
13	ABDRAMANE AHMAT ABDDRAMANE
14	BEUNHYMO GONTCHOMME JONAS
15	MBAIRAMADJI GABRIEL
16	ADOUM ISSA
17	DABOUDA ABNASSIB
18	DJEKILA BEHIDI
19	ABDOULAYE TOR BICHARA
20	CHELNONE BERNADETTE
21	EHNON PATEKERE JACKSON
22	HOUSSOUBE DADINA
23	SANDERINE KOURGNASSA

24	ALLAFI CHARLES
25	KALEMEGUE RAYMOND
26	SOUMAINE ISSA
27	MASSANGNOUDJI EMMANUEL
28	ABDOULAYE MAHAMAT
29	MIAMBE LANDAYE
30	MBAIGOLBE ARMAND
31	KERBDI GOUALGUE TCHANG
32	ERSSETCHA SYLVIE
33	HASSAN HAROUN DOUTA
34	DOUMDE DJETENBE

**PROVINCE DE : HADJER-LAMIS
MANI**

N°	NOMS ET PRENOMS
1	KALAZIA APOLOM ROBERT
2	ABALI ABAKAR
3	OUMAR MAHAMAT
4	ABALI MAGRA
5	DJOUKOUL DELMOU
6	BAHAR ABAYCHO
7	NDIMANBE PHARES
8	MAHAMAT SEIN
9	ALHADJI ACHIGAR
10	SOUBAKNA ETIENNE
11	ABDERAMANE ADAM SOSSAL
12	ABALI MBADJAGA MAHAMAT
13	MADJILEMGOTO SYLVIE
14	AHAMAT ABALI
15	MBAINAISSEM ARRON
16	KOULENGUR ABDALLAH
17	AKEYODET AMPLIAS HAOUNA
18	NDOLASSEM THOMAS
19	ABALI ABASSA
20	SEIDNA ABAKAR MAHAMAT
21	KOTOMI SEINA
22	TCHINGNABE ZOUA
23	DENADJI ANTOINETTE
24	ABALI ABADAM
25	DA-A-MBI AMANE BAIBOUNGUE
26	KOULARAMBAYE JULIEN

27	AMPIL DANGBALE
28	MAHAMAT ABALI
29	ZAKAIA SEIDOU
30	ABAKAR ABANI
31	MAHAMAT ALIFA
32	DJIDDA MOUSSA
33	HONDJIMBAYE KEMTALBAYE
34	MBONNINGA ANDRE
35	MAHAMAT ATIM MAHAMAT
36	MBAILASSEM NANIDOU
37	ABAKAR ADOUM
38	NGARNGOMDJE DOMINIQUE

**PROVINCE DE : HADJER-LAMIS
MASSAKORY**

N°	NOMS ET PRENOMS
1	HASSANE OUMAR ABAKAR

2	OULONA ESAIE
3	HAROU VICTOR TAMBIO
4	TCHIFALKA VOURDANNE M
5	NGARTOUDJEL ARNAUD
6	KEUMAYE MAFINE
7	JEUDI ESTHER
8	GOLBE DJIMTABE ALEXIS
9	SALINA KEKE
10	LEOUROH DJIMTABE HONORE
11	MBAIOUDJINAN JEAN
12	SARTEBAYE ALLAISSEM
13	ZOUZABE MACHARIE
14	DJOLOBO DANIEL
15	BAHANET AGUIDY
16	SOUGNABE PALLAI
17	CHEKENE KEUMAYE
18	FERKALBO CLEMENTINE
19	DJIDDO HAROUN MAHAMAT
20	ALLAH-ONDOUM BEATRICE
21	ADOUM MYAN
22	BEKAINYO PATRICE
23	ABAKAR AHMAT
24	YOUSSOUF BOUBA DANBE
25	SIMAINÉ LAMANA DOGO
26	MAHAMOUD BRAHIM AHMAT
27	HASSANE HASSANE
28	MOUSSA OUMAR ABDOULAYE

29	OUMAR ADOUM ABDALLAH
30	ABKAR ABDERAMANE
31	PABALA DJAMOUS
32	YOUSSOUF ADAM
33	GUISTAMA ANTOINE
34	MAHAMAT YAYA
35	KAODAI DEBSIKREO
36	KEURGA BOYTOUMA
37	NADJIBE BRUNO
38	BESSANFIKAGYO GBRIEL
39	ABRASSEM DOUTOO
40	ABARAPPA HOSSANA
41	DJIDO BAIMAEBE
42	ATIM ABDOULAYE
43	ALHADJ IDRISSE BRAHIM SEID
44	MOGOMBAYE FIRMIN
45	NDAONE PIERRE
46	HISSEIN IBRAHIM
47	MAHAMAT CHANDO ABDOULAYE
48	KOLMADJI INNOCENT
49	ABDOULAYE ABBA ABDOULAYE
50	HBASSANE MAHAMAT MAO
51	ABDOULAYE DJIDDI
52	MAHAMAT ABLLAR ALI
53	MAHAMAT HASSANE ADREP
54	HASSAN NGARWANA LAMANA
55	DJONDENE DJONDANG

55	SALLEH SAFI AODJALI
56	MASRA SYLVIE
57	MABOUKA ADOGOM PHILLIPE
58	NDILMBANG LEOPOLD
59	ZAKINET CELINE
60	MADJIKINGADOI SYLVESTRE
61	MBOUDOU NGORDOU HAROUN
62	MAHAMAT ABDRAMAN SALEH
63	HASSANE ABDOULAYE MOUSSA
64	ABDELKERIM MOUSTAPHA
65	HASSAN MOUSTAPHA HASSANE
66	ADOUM ABAKAR ALI
67	DJAWAHIRADAM ISMAIL
68	KADIDJA ABAKAR MAHAMAT
69	ALAH DJI IDRISSE B. SEID

PROVINCE DE : CHARI-BAGUIRMI

MASSENYA

N°	NOMS ET PRENOMS
1	DJIKOLMBAYE MANASSE
2	SAGOSSOU NOE
3	KATIR IBEDOU
4	LAKSOU FELIX RABAH
5	OUJAKEMNGARTI EMMANUEL
6	KEUREUKA LIPELBA PAKOUARE
7	MAHAMAT NOUR MAHAMAT
8	YODJAO KEBANDI
9	Mme DIONBANG Née DJIMALDE LARHOULA
10	BEAUJOUR BEMADJITA
11	NGARSINGUEM MOYONGAR
12	DIONWALA BANYO
13	NADJIYENGAR NARAYAM
14	MAHAMOUD ALHADJ TAHER
15	DIKSIG MARTOUSSIE
16	NALTANGAR SENI
17	INMI SARATOU DOSSOU
18	DJIMADOUM ALLAGUE ZACHE
19	NGARHOKETE NGARTOBAM
20	NGARADOUM CHRISTOPHE
21	CHESSIN-NE SILAS
22	DJARMATNA GOTO
23	MOUMINE WADDAY
24	MAKOMRA MOULNANG
25	MBAIHOUDOU JULE

26	ALHADJ ABBAH ABAKAR
27	GUEGUINBE HONORINE
28	MADANGA KILNGA
29	ZENABA KABO
30	MASNAN BISSIDE EDMOND
31	YODJAO KELANDI
32	MBAINAYEL NGARHODJINAN
33	MAIDE CALEB
34	ALLATONON FERDINAND
35	OUDALTA YAMHAYE
36	MILWA TIDJANI MOUSSA
37	DADOGOMSOU JACQUES
38	MBENA FELIX
39	ABATAR KOUSSOU
40	MAHAMAT GOUGOU
41	DJIBRINE MAHAMAT BAH
42	NAISSEM BOUAYOM
43	TAIPABE PAHIMI
44	MAHAMAT ZAKARIA FAADJALLAH
45	MBAILASSEM FELIX
46	NGARCHANGE ROBERT
47	GONKIEMNE PATALET
48	YODOUMBE NETLYO ESAIE
49	MAHAMAT ALHADJI
50	FATIME ZARA
51	IBRAHIM ABDELKADRE
52	ALLADOUMBAYE MAURICE

53	BAISSEMA KASSAMSOU
54	DIGUIMOU GILBERT
55	ALLAISSEM CONSTANT
55	MAHAMAT TAHIR
56	DORSIA VATCHONA ELYSEE
57	DEUHIKBE LATIGOU
58	NGONBE JEREMIE
59	MAHAMAT ZAKARIA FARADJALLAH
60	OUMAR HASSANE
61	BICHARA ABAKAR
62	NDIKDANDI FAKSALA
63	HAROUN DJIBRINE ABBA HADJI
64	PALLAI PABAME
65	Mme KOYE Née YAKBA PAULINE
66	ZAKARIA WADJE
67	BEUGNARE PAZEU NARCISSE
68	DJIBRINE MAHAMAT
69	HASSANE MAHAMAT
70	HBASSANE MAHAMAT MAO

**PROVINCE MAYO-KEBBI EST
(BONGOR)**

N°	NOM ET PRENOMS
01	HOREIDA AWINI
02	BIANA SOUMALA
03	BARAN OULLA
04	UHAGOLO DAVID
05	ABDRAMANE NOYOM
06	NGUERIM DJAMAIDJE
07	KLADYEY LIMASSIA RACHEL
08	BENGUELLA ANTOINE
09	BAL-YEM VALERIE
10	MOUDEINA GOLLO
11	SIMSIA TCHANVOUNANG
12	ARADA BEN HAMDANE
13	MME SEKEMANEE FATINA
14	KOUCHAKBE BONIFACE
15	BALAMTO PAUL
16	LHAMMA DJEBSOU
17	MAIMOUNA KOULADOUMNGAR
18	BONDOLO KHOMA YAYAK
19	DJAYE FRANCO
20	ABDELKADRE KAMIS
21	ZOUDJONNE HOULDANG
22	VOUMARSOU DILINGAR
23	SEYDOU APPOYOM
24	DJIDDA VOUNSOUMA
25	MINDA KONDOUGA
26	NGARASSEMRI ALAIN
27	ABDOULAYE HAGASSOU

28	MANG-RO PIERRE
29	KOULAMADJINGAR
30	CHANYABO FOUCA
31	DJOUNSIA VALENTIN
32	ANTOINE YERIMA
33	BANANGASSOU BASSEINA
34	CHELZABE TAIBOU
35	ABDELKERIM AHMAT SALEH
36	AL-HADJ AHAMAT DOGO
37	MME ABAKAR NEE MOUDELE
38	FOUNPRAYELYNA
39	ABBA EDMOND
40	GALAPMA ABASSEOU E.
41	KAWINA BARGANA
42	HOMITEHO TCHENDOU
43	HONENWA AIMEE
44	MAIMOUNA TOGTO
45	ALLAMNDOU DAVID
46	BAISSANA ZANGUE
47	NENADJIBE BIENVENUE
48	ZIENOU BAINOW
49	TCHOUFENE TAO
50	BRUNO DANIEL KELSOU
51	NDJANDJA ELISABETH
52	YANGAR MBAHASSY
53	BALAMA FALOLOUKOE
54	KOUMBA JEAN
55	KREDJIM Y. PARFAIT
56	MME GUIDJA NEE MINGUEYAM
57	MADJIBAYE TORYAM
58	KEBSAANE DESIREE
59	NDIGUIMBAYE ALPHA
60	BEIGORO ALBOYE

61	MAGNASSOUBO TEDANG
62	SOBBANI PABAME
63	BOLDA MADELEINE
64	TOUANGSOU MAWAINA
65	YOUNOUS DOBI DJARSIA
66	DJONGONTA ODILE
67	ANENE DORCAS
68	MME BENDOUMA LYDIE SEID
69	SOUMAIDA GOLO
70	YADJAM TEDANG
71	ACHE BOUBA KHAABA
72	TCHAMOU BOLONGA
73	SILAS BALMATNA
74	LAOUDA THERESE
75	SANGDJINAN SOLRINGAR
76	ETOGATO DJIBLARO
77	HARAOUNA NEE ARMI FERI INBO GOYE
78	NGARFATTA NGRANFOUNA
79	SOUITA KONDONGAPA
80	WALBOUBA JOEL
81	DERSOU NGANLAISSOU
82	NGUISSADA DJOUVOUNA
83	DJARWGADA MOUSSA
84	DENEHOMBAYE E.
85	DOUKENE PAGOU
86	MAIFADA DJONKAMLA
87	FOOBA WAHKI
88	BIGUINTEOU HON
89	ROUTOUANG NGONAINO
90	ADIMADJE DJIMASRA
91	ABNER PONGSOUMAVRO
92	YOUENEMA PENAKENI
93	DIBOLO BARTHELEMY

94	SOUMAIDA GOLO
95	YADJAM TEDANG
96	ACHE BOUBA KHAABA
97	TCHAMOU BOLONGA
98	SILAS BALMATNA
99	LAOUDA THERESE
100	DOUKENE PAGOU

**PROVINCE MAYO KEBBI EST
FIANGA**

01 DJONKAMLA JEREMIE
02 Allemagne HAIKAMLA
03 KOUMTOUIN BENOIT
04 KIDARI OUANGBI
05 NAIDANDI BERNARD
06 BINDANDJI JEAN MARC
07 NDIKWA KOLSALA
08 YANGMBE MENKAMLA
09 LAURENT BAGAMLA FAKSALA
10 HAMTOUIN BAIDANDI
11 GANSALA ALEXIS
12 OUIMENE LAKSALA
13 MAITCHOUE YVONNE
14 M AIAYANG JEANNE
15 MAIDAISSO MOUSSA
16 TAOKAMLA MAIPA HELENE
17 FADENE OUINRA CAROLINE
18 WILKISSAM BAGAMLA
19 TAIKREO BOURSALA
20 DJAKDJING LUC
21 SIRANDI SAMUEL
22 WOKAM SIRANDI
23 MAIDAWÉ CELINE
24 YADANG WIGNE

25 WIWA VANDEO
26 ASSOKONE LAOKISSAM
27 TAPTE ROSALINE
28 DJONDANDI DJONREBELE
29 BATANG NDOUWE GEDEON
30 AZALTE AHINTOUIN
31 MAIWANG TOULMON
32 DIMISSIA ASSANE
33 DAINA TETBEL
34 FATIME HASSAN
35 MALIKI DEDAGALA
36 DJONREWA NDARANDI
37 MAIRAWA NGABANA
38 DOBA DAKSALA
39 HASSANE MAHAMAT
40 ZAKARIA SALET

**PROVINCE MAYO KEBBI EST
GOUNOUGAYA**

1 DOUMBI VAYO
2 DOSSANG JACQUES
3 LOPTINA ADJEFFA
4 TABIA DASSIDI
5 KOTTA BEST
6 WANG NAMOU ANDRE
7 WAMBISSOU GASTON
8 ALI BARTELEMY
9 GANDALA MAURICE

10 SANOUNGOU EMMANUEL
11 BEATRICE KALMBONA
12 GUIDIGUI GASPARD
13 DOSSOUNA PIERRE
14 HANG MAISSOU RUTH
15 DOUMBI BALMASSIA
16 YATAMOU WOULSOU
17 BALLAFA ZOULNA ABRAHAM
18 LIDEOUDI NOEL
19 COSTUME SERVICE
20 VANDEO DODI AMOS
21 SAKADI MADANGA
22 TELBET ROBERT
23 MBADJIFIA ZONWARNA
24 TCHANG SIMON PAYOM
25 LINGMATNA LOUIS
26 DJIRGUINA CHARLES
27 BRAHIM SALINA
28 VANGDAGA GROUNGOU
29 DJOUBDJE EDOUARD
30 MAHAMAT OUMAR
31 MBAHEPPA REGINALD
32 KOUSOUNGUE GILBERT
33 TOUKGONI GANDALA
34 DAMBISSOA ELOI
35 DAMSOU DOUKSIDI SYVAIN
36 OUMAR MOUSSA ABAKAR
37 ARAFA MAHAMAT SOULEMANE
38 ABDRAMANE MAHAMAT
39 DONLONG GREGOIRE MBOUNA
40 GANRANBA NDAGAL VANDEO

MAYO-KEBBI OUEST

(PALA)

01	DJIKOLMBAYE ZOROBABEL L
02	PAHIMI PAFING
03	VEILOUBRYA SIMINA
04	BIANZOUNBE NEE KIDEB ORPA
05	BOURTCHAM NENI
06	AMINATOU PADAMET
07	DJINDA MBRAO CLARICE
08	LOMBAYE HERMINE
09	DIMANCHE TIMOTHEE
10	ALLADOUM THOMAS
11	VAITCHIME GABRIEL
12	YOWARE GUIDAGREBELE
13	BOULI BOUTKOU
14	HAMAN ERNEST
15	TEUGOURBE GEDEON
16	DABA JACOP
17	MAGNARE TCHOUING
18	DJOLDEBNE ROSALIE
19	SKOUADIKBO KOI
20	NDILMBA SEGOTO NADEGE
21	DAR JOEL
22	DJON IGNARE NINA
23	BASSI ADJIA RIGOBERT
24	MARIH DAMA
25	PAKORE JOB
26	MADOUNE ZOUA
27	GUIRMOUNDA TAO HAMIA
28	NANSANE Y ADELE
29	SERFERBE ADJIA PABI
30	BOUBE IGNABE
31	OUI ETIENNE
32	ADJAM JEANNE
33	YADANNE CHELZABE
34	GABDANG FREDERIQUE
35	NEKINGAM VALERIE

36	SOBNONE PABATAL
37	DJAKMA THERESE
38	OUABET PAFING
39	DIEUDONNE KOYE
40	DJAFFA SINDANG
41	GILWOUBE GHISLAINE
42	DANZABE PATALE
43	OUASSAING BERENGER
44	HINBE MATAORET EMMANUEL
45	DOUMDE ETIENNE
46	MOLONODJI BORIS
47	KOI SIMON
48	OUIIN BAKOYE
49	ABDERAMANE HOUTERBE
50	DIBE SAMSON
51	KOCHAKBE PATALET
52	MBAINDIGSEM ARNAUD
53	REANGNE EDITH
54	VALCHAL VALMRAO
55	DJOUARA PATOUKI
56	DEZOOMBE OUALECKE
57	DIBE THEODORE PAYANG
58	IGNASSOU SAMBA
59	BOBE DEGAIN GAO
60	DJEDANMBAYE CELESTIN
61	ALAONA ASTOUIN
62	BERAMGOTO TOMEL
63	MAYE NESSOUNDA
64	OUANNENI FOUBA
65	DJEKOMBAYE ANATOLE
66	DOGUE TISSALA
67	FAIDA ELISABETH
68	MBAITODJIM LAOBAO
69	DJIKOLMBAI ZOROBABEL
70	TATOU KOYE ROBERT
71	DITCHIBE TAIBOU HERVE
72	EHSINTA BAIDI
73	SINDANE ALBERT
74	BABE KOUDAMBE
75	NGACHAKBE RAYMOND
76	MAZEBBE MAHOULI
77	TCHOUABA FIDELINE
78	IGNEZEUH IGNABE

79	VOUNKI LUC
80	MICHIAKBE JEANNE
81	TOULA DJOUDAYE CELESTIN
82	BENDIMAN PIERRE
83	BOBE GOUARA
84	IDRISS PAGNA
85	SING NOTCHOUBEU BERTHE
86	KOUATAO VICTORINE
87	PANEUH FELICITE
88	LAYEBA PAKOUARE
89	BOULBO ETINNE
90	ROOSALBA KARBO NATACHA
91	DEUSSEUBE DABA
92	DENEMADJI MARCELINE
93	TCHAKI PAUL
94	TATOU KOYE ROBERT
95	DITCHIBE TAIBOU HERVE
96	EHSINTA BAIDI
97	BERAMGOTO TOMEL
98	MAYE NESSOUNDA
99	OUANNENI FOUBA
100	FAIDA ELISABETH

MAYO KEBBI OUEST
LERE

01	BIAKSOUBO NAKOLE
02	ZOUMROUBE SAMUEL
03	PONZAHBO AUGUSTIN
04	CHELDAN DOUNIA
05	GALINE PAKOUARE ALPHEE
06	KEBFENE PACHERE S
07	DJONFANBE ZOUYANNE
08	WOSSALBE PRISCA
09	TCHOUAFENE KATCHEBA

10 TCHINDEBBE PAKANNE
11 TCHOUAFENE KATCHEBA
12 HIABOURBO MAPAE
13 BEUCHELGUINNI GEORGES
14 DEUDI NESTOR
15 TANOTA OUASSALET
16 BEUGNARE BOZOUNBE
17 BAHDJOLBE PAZEU
18 DJONTA DAVID
19 GABNON FIKA
20 LOUADANNE PATCHANNE IDRIS
21 BOHBA ANTOINETTE
22 TABOUDOUM DJEKAINBE
23 BEUNOTA JEAN
24 DEUNONE CHRISTINE
25 DOUFIENE SAMUEL
26 KAGONBE RIGOBERT
27 GONZOUNE WAREMAI
28 TROUMBA TOUMBA
29 AMADOU DOCTOR
30 LAYEBE GERMAIN
31 DJONFABE WADOUL
32 BAIKOUSSEGUE BRUNO
33 JIDIBE JOEL
34 IGNEMOGNA PATALE
35 EHSOUDEU VALERIE
36 KALDJONBE MOISE
37 GILHOUBE PAYOUNNI
38 KALDJONBE WELEKE
39 GABNON PAKEME
40YADANG RAISSA PALLAYE
41 YECHAKBO LAURENTINE
42 LOUAYAKBA PAFING OSEE
43 BIANZOUNBE SAMUEL
44 SING EHBA PADERE ROBERT
45 GONGNE VOURDANNE
46 DJONFIENE WAHKI ALENTUI
47 LAGRE SOUARIBA
48 SEROUBE JOSUE
49 DOUHOUNE BAKARI DEUDIBE MACHINIS
50 LOUAGABBE NESTOR

51 DEUDIBE MACHINI
52 KATCHEBA TCHINDEBE GARBA
53 NEKO STLVIE
54 HINLIBE WEDJOU
55 GBADJOLBE ELIAS
56 OUADANNE MOURNINI
57 GASSINTA MASSAGGNE
58 MATELI OUAZIRI
59 KHADIDJA GONI
60 VOUDOU MARTIN
61 DJONFABE PALLAI
62 YADANG VOURBE
63 HAROUNA CHINYANBE
64 TCHOUAHOULBO PASSALET
65 YAHVOURBE VINCENT
66 YAHDANG UNIQUE
67 YAHLACTA PAZEU
68 DAWAI BOUBA
69 ADAMOU BARKINDO BOUBA
70 DANBOUBE GONGNE
71 SERFERBE KEUMAI
72 PEHOULNE TAMIBE
73 KEBLOUABE PATALET
74 YAKNONE DOCTOR
75 NEUBE REBECCA
76 BIANTANE PALLAI
77 GONHOUNTA ELKANA
78 TCHOUAFENE DELPHINE
79 CHINZOUNBO EHBAIDA SUZANNE
80 TCHAKFIENE MILTA